



S.D.E.N. C.G.T 59
Syndicat Départemental de l'Éducation Nationale CGT
Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT)
Rue Geoffroy Saint-Hilaire - 59042 LILLE Cedex

« Affaire » de la gifle

Soutien à notre collègue de Berlaimont

Le SDEN CGT 59 apporte son soutien à notre collègue du collège Gilles de Chin de Berlaimont, traîné devant le tribunal correctionnel pour une gifle donnée à un élève insolent qui avait traité l'enseignant de « connard ».

Nous dénonçons la distorsion des faits répercutés par certains médias, visant à noircir le tableau, comme le soi-disant alcoolisme du collègue, qui avait simplement bu un ou deux verres de bière, chez lui, quand la police est venue l'interpeller comme un criminel pour le placer en garde à vue.

Nous regrettons que la famille ait choisi la voie de la justice, immédiatement, en portant plainte pour « violence aggravée sur mineur », sans que l'ensemble des faits qui ont conduit à cette gifle ait pu être replacé dans le contexte et qu'un dialogue constructif ait pu s'amorcer. La dérive répressive de la société, la judiciarisation des rapports parents-élèves/enseignants, la tendance consumériste à montrer du doigt l'enseignant pour un oui et pour un non (cf. la proposition du rapport Attali d'évaluation des profs par les élèves) est le contexte global qui explique ce dépôt de plainte.

Nous dénonçons l'attitude de notre administration. Certes, il n'y a pas eu de poursuite disciplinaire engagée par le Rectorat, mais les propos tenus (avant que le Ministre ne s'exprime le jeudi 31) accablaient l'enseignant, alors qu'il aurait fallu respecter la présomption d'innocence. Nous demandons cependant au Rectorat de ne pas s'en tenir à cette absence de poursuite disciplinaire, somme toute logique, mais de faire jouer la nécessaire protection juridique du fonctionnaire attaqué à l'occasion de ses fonctions (article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983). Car c'est bien de cela qu'il s'agit puisque notre collègue est poursuivi devant le tribunal pour des faits qui se sont déroulés pendant son service (*Qu'importe au demeurant ce que nous pensons des faits, sans revenir sur la présomption d'innocence*).

Pour le SDEN CGT 59, le rectorat ne peut se cacher derrière le fait que le collègue n'ait pas encore - à notre connaissance - demandé cette protection statutaire. La principale du collège Gilles de Chin a bien su « conseiller » à notre collègue de se mettre en arrêt maladie. Monsieur le Recteur saura également conseiller notre collègue quand il le recevra ce mercredi 6 février.

Cette affaire suscite depuis plusieurs jours une légitime émotion dans toute la France, bien au-delà de la corporation des enseignants. Ce n'est bien entendu pas la première fois qu'un enseignant est poursuivi pour des faits similaires et même si la jurisprudence semble plutôt favorable aux personnels enseignants - la justice ayant souvent su faire la part des choses-, nous affirmons notre détermination à ce que notre collègue ne soit pas condamné le 27 mars prochain, date déjà annoncée du jugement (quelle rapidité de la justice !).

Non pas, bien évidemment, que nous estimons que la gifle serait la réponse adaptée. Ce n'est pas un moyen que nous préconisons. Mais nous savons tous, en tant qu'enseignants, que nous pouvons être acculés à des situations analogues.

Nous sommes confrontés, quotidiennement, à des manifestations agressives et violentes, verbales et parfois physiques, de la part d'élèves voire de parents. Cela montre bien d'ailleurs la dégradation de la situation sociale dans le pays, et les répercussions au sein de l'École. La dégradation des conditions d'enseignement induite par les suppressions massives de postes depuis des années et l'alourdissement de la charge de travail, dans ce contexte social de plus en plus difficile, en particulier pour notre Académie, est le terreau fertile pour le renouvellement de telles situations conflictuelles.

Or cette situation est aggravée quand le manque de soutien de notre hiérarchie est manifeste : trop souvent la réalité des conditions matérielles et humaines dans lesquelles nous exerçons est minimisée voire niée par une administration qui se montre peu encline à soutenir les collègues en cas d'agressions. Le sentiment d'exercer notre métier devant une hiérarchie sourde à nos problèmes se renforce. C'est cela que traduit également le soutien spontané et massif qui s'exprime depuis quelques jours autour du cas de notre collègue de Berlaimont.

Abandon des poursuites pénales contre le collègue de Berlaimont !
Protection juridique du fonctionnaire de la part du Rectorat !

Fait le 04/02/08